



Comité d'Intérêt de Quartiers

Bonneveine - Vieille Chapelle Lapin Blanc - La Sérane - Gâtons

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CIQ BONNEVEINE VIEILLE CHAPELLE 4 avril 2023

Membres du conseil d'administration

Présents ou représentés : Mmes Marie José CAVENATI, Christine LA ROCCA, Christine GUERRE, Arlette MAUREL, Aimée MOSSE, Martine TAYAR, Monique SURRY, Monique MORENO, Josette DONA, Liliane DALLI, Nelly GINIES

Mrs, Gérard PELLETIER, Jean Claude FORMOSA, André RICARD, Marc GALLI, Daniel EYCHENNE, Jean François CHRETIEN, Jean Paul GABERT, Sébastien LEGAY, Jacky LANDEAU

Excusés : Mmes Monique SILVESTRO,
Mr Emile DEIRMEIDJIAN

Absents : Georges CERU, Béatrice SILVESTRO, Claude SOLARI

Auditeurs : Mme Monique LEGAY

Christine LA ROCCA, Présidente, ouvre la séance à 17h00.

Approbation du Conseil d'Administration du 7 mars 2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Point sur les activités passées

- Retours sur notre loto du 12 mars.

- Participation à la conférence de presse de la 25ème édition du festival Marsatac qui aura lieu du 16 au 18 juin au Parc Borély.

Dévoilement du programme. Prise en compte des contraintes sonores en veillant au respect des résidents les plus proches du parc.

- Engagements RSO annoncés : - propreté : traitement des déchets, tri sur place, bonnes pratiques pour une diminution de l'impact sur l'environnement
- Mobilités : navettes spéciales desservant Marseille, Aix en Provence, parking à vélo
 - Solidarité : dons à des associations : Petits Frères des Pauvres, la Cloche, Solidarité Femmes 13
 - Accessibilité à toutes les situations de handicap
- Participation à la réunion de bureau de la Confédération les 16 et 30 mars.
- Participation à la réunion CICA en mairie de secteur le 24 mars. Ordre du jour : demande présentée par plusieurs associations d'engager une étude de faisabilité d'une ZTL sur la pointe Littoral Sud et les modalités d'une expérimentation à court terme, en vue d'interpeller le Conseil d'arrondissements du 11 avril.
- Lecture du projet.
- Lecture de notre courrier exprimant nos profondes inquiétudes sur ce projet.

« [REUNION CICA DU 24 MARS 2023 SUR PROJET ZTL](#) »

Je tiens à vous faire part de nos profondes inquiétudes sur le sujet de mise en place d'une zone à trafic limité ZTL sur la pointe Littoral Sud qui est à nouveau d'actualité puisque la dernière réunion CICA pour le 8^{ème} arrondissement qui s'est tenue le 24 mars avait pour ordre du jour : « à la demande présentée par plusieurs associations (liste en annexe) engager une étude de faisabilité **d'une ZTL sur la pointe Littoral Sud et modalités d'une expérimentation à court terme** en vue d'interpeller le Conseil d'arrondissements du 11 avril ».

Pour rappel, lors de la réunion publique du 18 décembre 2020 concernant l'Apaisement du Littoral Sud organisée par la Mairie des 6/8, une réflexion avait déjà été engagée sur la création dans cette zone **d'une ZTL pour limiter la circulation automobile et réorganiser la mobilité en favorisant les déplacements des transports en commun ou en vélo, la circulation motorisée n'étant plus autorisée que pour les seuls riverains.**

Monsieur le Maire de secteur parlait alors de création de zone ZTL avec la mise en place au niveau du LIDL de la Pointe Rouge et de la traverse Paragon soit d'une barrière, soit de radars contrôlant les entrées et sorties de la zone, avec amende à la clé pour les véhicules non autorisés et rappelait que la nouvelle municipalité étant opposée au Boulevard Urbain Sud, il serait prévu que les terrains initialement réservés au passage du BUS deviennent des parkings relais, desquels pourraient notamment partir des bus acheminant les visiteurs vers les calanques.

Ce qui nous a par ailleurs été annoncé lors de notre dernière Assemblée Générale du 15 octobre 2022, où Mr le Maire de secteur nous apprenait qu'un parking relais d'une soixantaine de places était finalement prévu sur le terrain situé en haut du boulevard Jourdan Barry.

Ce sujet a donc été à nouveau présenté par 7 associations (liste en annexe) en réunion CICA en présentant une « **ZTL souple** » :

« Il s'agirait de mettre en place une ZTL « avec un contrôle des véhicules entrants par lecture des plaques d'immatriculation permettant l'accès aux seuls ayants droit (habitants, livreurs, professionnels, parents...) réduisant ainsi drastiquement la présence automobile ». Il est avancé l'idée que « la ZTL est synonyme de facilitation de l'accès pour toutes et tous », mais il est bien précisé que « l'accès est autorisé toute l'année aux piétons, cyclistes, voyageurs en transport en commun » mais interdit aux véhicules privés lorsque leur circulation va saturer le quartier. »

La ZTL proposée est présentée comme étant « souple » car « la ZTL démarre lorsque le comptage de toutes les voitures entrantes dépasse un seuil ou par décision humaine.

Les voitures des ayants droit ne sont pas verbalisées mais leur nombre est limité (exemple à Callelongue où par cabanon, il y a 3 laisser-passer pour la même habitation).

Les plaques minéralogiques peuvent être saisies informatiquement par les habitants pour laisser passer les amis / parents / réparateurs / livreurs / professionnels de santé... Les restaurateurs peuvent faire de même pour leurs clients.

Les sociétés de livraison peuvent saisir les plaques de leurs véhicules. Les véhicules PMR sont autorisés.

On peut envisager une tolérance de x minutes / heure pour entrer dans la zone sans verbalisation et si dépassement du temps, alors seulement cela générerait un PV.

Pas de barrière, pas de gardiens, un PV automatique (photo) pour ceux qui n'ont pas l'autorisation.

Quand la ZTL est déclenchée, seuls les véhicules entrants non autorisés sont verbalisés.

Est donc demandé par les 7 associations porteuses du projet qu'une étude de faisabilité soit faite par la Mairie centrale en lien avec la Métropole et le Parc National des Calanques, en associant des associations, les CIQ du quartier ainsi des associations d'usagers.

Et il est précisé que cette étude devra être réalisé en concertation avec les parties prenantes, de l'élaboration du cahier des charges à la sélection des recommandations et à la mise en œuvre de la ZTL.

Par la suite, un comité de suivi devra être mis en place pour assurer le fonctionnement optimal de la ZTL. Et une expérimentation pourrait être faite dès les beaux jours... »

Il s'agit donc comme présenté en décembre 2020 de **créer une ZTL pour limiter la circulation automobile en contrôlant les entrées et sorties de la zone, avec amende à la clé pour les véhicules non autorisés, mais présenté comme étant « plus souple » avec l'instauration d'un comptage des voitures.**

Un débat s'en est suivi faisant part de nombreuses réserves ou désaccords.

L'entrée de la ZTL n'est pas à ce stade déterminé, mais émergerait de l'étude de faisabilité.

Quid de la représentativité d'une étude de faisabilité excluant de fait la majorité des marseillais non associés au projet puisque aucune concertation n'a été engagée préalablement à cette demande ?

Quid de la fiabilité d'un système basé sur du déclaratif pour « laisser passer les amis... » ? Comptage des voitures entrantes par décision humaine ? Sur quels critères ?

Un phénomène de report de la circulation sur les secteurs adjacents ne risque-t-il pas d'être induit avec la création de cette ZTL ?

Quel impact pour l'activité économique sur le secteur de la ZTL ?

Un intervenant pointe une ancienne étude de l'AGAM faisant déjà apparaître semble-t-il en 2012 la saturation de ce secteur avec ses seuls riverains.

Pour des raisons de justice sociale, ne va-t-on pas ainsi opposer les citoyens entre eux en créant deux types de citoyens :

- **les citoyens favorisés** habitant sur le secteur **qui auront la liberté de choisir d'utiliser ou non s'ils le souhaitent leur véhicule personnel** pour se rendre par exemple dans les calanques ou aller dîner dans un restaurant du secteur

- **avec l'immense majorité des citoyens marseillais qui seront privés de cette liberté** puisqu'ils n'auront d'autre choix que de prendre les transports en commun pour aller dans les calanques, dîner au restaurant, chez un médecin ou un commerçant ... ?

La démocratie en vigueur dans notre pays ne devrait-elle pas **laisser à chacun la liberté de circuler sur le domaine public** sans que ne soit imposé un mode de déplacement sur cette partie du littoral **puisque aucune autre alternative de trajet avec son véhicule n'est possible ?**

On nous oppose le fait que des ZTL ont déjà été installées dans différentes villes en Italie et en France dans 4 villes.

Or jusqu'à présent lorsqu'une ZTL est mise en place, elle concerne exclusivement l'hyper centre, ce qui n'est pas le cas ici puisque situé sur la pointe de notre littoral sud avec une importante activité économique et sociale. Il n'y a pas de précédent dans ce cas.

N'est-il pas plus judicieux d'attendre de voir l'impact que la refonte du réseau de bus de la RTM va avoir sur ce secteur puisque la volonté affichée de la Métropole est d'augmenter de 50% le nombre d'usagers des transports urbains à l'horizon 2030 ?

Ne pouvons-nous pas raisonnablement penser et espérer que dès lors, avec des moyens de transport conséquents sur une amplitude horaire élargie, les habitants opteront de leur propre initiative pour le choix du bus au détriment de leur véhicule personnel, la liberté de choix étant alors laissée à tous ?

Et surtout, la mise en place d'une ZTL sur ce secteur va inévitablement impacter les habitants de tous les secteurs de Marseille.

Cela bouleverserait le quotidien de milliers de marseillais qui ne pourront plus circuler librement dans ce périmètre en leur imposant nombre de contraintes qui devront être prises en compte en amont avant tout déplacement, comme celui de devoir anticiper avant de décider de se déplacer.

Ne vous semble-t-il pas primordial que l'ensemble des marseillais soit informé de l'avancée de ce projet avant d'engager une étude de faisabilité et n'est-il pas impératif qu'une très large concertation soit engagée au niveau de tous les habitants ? »

Mise au vote pour validation de notre courrier.

Validé à l'unanimité.

Ce courrier sera adressé à la Confédération des CIQ et à la Fédération 8.

- Participation au conseil d'administration de la Fédération du 8^{ème} le 29 mars.

- Signature le 30 mars en mairie centrale de la "Charte de Concertation" par Mr le Maire de Marseille Benoit PAYAN et le Président de la Confédération des CIQ Philippe YSOMBARD, en présence du Conseil d'Administration des CIQ.

Auparavant, nous avons été reçus avec le bureau de la Confédération des CIQ par Mr le Maire dans son bureau. Des échanges d'une grande sincérité très intéressants et très appréciés par le bureau de la Confédération.

Un grand merci à Mr le Maire pour son accueil et à Marguerite PASQUINI pour son engagement à côté des CIQ, engagement reconnu et apprécié de l'ensemble des bénévoles que nous sommes.

- Envoi d'un courrier à Mme la Présidente de la Métropole le 29 mars pour demander étude pour la sortie de la Corniche de la ZFE :

« Madame la Présidente,

Notre CIQ est interpellé par de nombreux habitants sur le périmètre choisi pour la ZFE jugée discriminante.

Sans remettre en cause la mise en place de la ZFE pour réduire la pollution liée au trafic routier et protéger les habitants, le Conseil d'administration de notre CIQ souhaiterait que la Corniche devienne une voie hors ZFE, comme cela a été fait cette année pour la portion de la Promenade Georges Pompidou comprise entre la statue de David et la base nautique du Roucas Blanc (par rapport à la carte publiée en septembre 2022 qui intégrait cette partie dans la ZFE).

Si notre proposition n'était pas retenue, pourrait-on envisager comme cela a été mis en place à Toulouse, de créer un Pass ZFE pour autoriser les véhicules les plus polluants (étiquetés Crit'Air 5 et 4 à partir de septembre 2023) à circuler et stationner dans la zone à faibles émissions 52 jours maximum par an, ou à minima sur la Corniche jusqu'au tunnel du Vieux Port.

Cela permettrait aux habitants de nos quartiers, qui ne peuvent pour des raisons financières changer de véhicule, de rentrer chez eux ou rejoindre plus facilement l'autoroute du littoral sans avoir à supporter des frais supplémentaires en empruntant le tunnel Prado Carénage ou en faisant plus de kilomètres pour contourner la ZFE.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre requête, je vous prie d'agréer Madame la Présidente, mes respectueuses salutations.

Christine LA ROCCA
Présidente CIQ Bonneveine Vieille Chapelle »

Informations diverses

- A l'occasion de la réouverture du MAC, Mr le Maire de secteur souhaite convier les membres de notre CA et les adhérents aux événements publics d'inauguration des samedi 8 et dimanche 9 avril.

> *Samedi 8 avril de 18h et jusqu'à minuit* :
nocturne au musée avec visites guidées jusqu'à 21h
<https://bit.ly/3Zy0SNY>

> *Dimanche 9 avril de 9h à 18h* :
ouverture au public à l'occasion d'une journée "Jeunes et Familles" avec ateliers et spectacles.
<https://bit.ly/40vu1ea>

Toutes les infos sur ce lien :

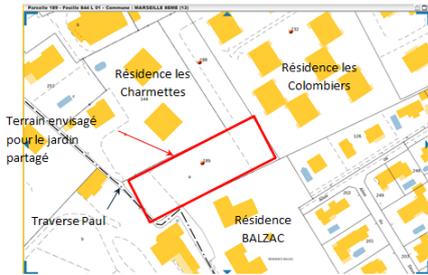
<https://mairie-marseille6-8.fr/agenda/reouverture-du-mac-musee-dart-contemporain-de-marseille-le-programme-des-festivites/>

- Retour à notre lettre adressée au maire de Marseille pour l'alerter sur la sécurité relative à la fermeture partielle du portail du bowl.

Mr l'Adjoint Yannick OHANESSIAN nous a répondu que la Direction des parcs et jardins a été saisie.

« Bonjour Madame La Rocca,
C'est avec la plus grande attention que Monsieur Yannick OHANESSIAN prend connaissance de votre courriel relatif à vos inquiétudes liées à au nouveau portail du Bowl sur l'avenue Pierre Mendes France et qui ne serait que partiellement fermé. C'est la raison pour laquelle et dans l'attente que les services de la Direction de la Prévention et de la Protection interviennent sur ce site à des fins d'ouverture et fermeture de ce portail sur la période estivale de début juin à fin août et géré par les agents de sécurité, Monsieur l'Adjoint au Maire saisit la Direction des parcs et jardins en charge du Parc Balnéaire. Dès que des éléments de réponse seront parvenus à Monsieur OHANESSIAN sur les actions qui seront menées sur la sécurisation de ce site nous ne manquerons pas de vous les communiquer.
Restant à votre écoute »

- Demande du Président du CIQ Sainte Anne qui souhaite notre avis pour la création d'un jardin partagé sur le terrain en friche appartenant à la Ville qui se situe entre la résidence Balzac, les colombiers et la traverse Paul, suite à contact par un groupe d'une quinzaine de personnes issu du quartier de Saint Anne (Résidence les colombiers, Balzac, Chevalier Lancelot, etc.).



Il propose de contacter la Mairie de secteur.
Demande avis du CA pour accord. Validé à l'unanimité.

Nous remercions le président du CIQ Ste Anne pour solliciter notre avis sur un point situé sur son secteur, même si en limite du notre.

- Dépôts sauvages Traverse le Mée

Alertés par des riverains se plaignant de dépôts sauvages récurrents sur la traverse Le Mée par des entreprises de construction, nous avons interpellé le 3 avril les services de la Métropole et Mr Yannick OHANESSIAN afin de faire cesser ces nuisances pour permettre aux habitants de retrouver un cadre de vie agréable.

Réponse ce matin :

- les services de la Métropole vont intervenir immédiatement et faire poser des GBA (blocs béton) pour éviter que cela ne se reproduise.

- Mr OHANESSIAN saisit la Direction de la Police Municipale dans l'objectif que la brigade de l'environnement soit diligentée sur site.

- Point sur l'organisation de notre prochain loto en novembre.

- Travail sur aménagement place Bonnefon.

- Après 4 ans de travaux le [MAC] Musée d'Art Contemporain de Marseille réouvre ses portes le 7 avril.

- Un hall surélevé ouvert sur un superbe jardin paysagé agrémenté de sculptures,
- Un toit-terrasse proposant des espaces de convivialité et des projets de spectacle vivant,
- Un design innovant et une attention particulière portée à la qualité de l'accueil de tous les publics

- Information de Mr le Maire de secteur concernant l'avenir du cœur de l'anneau de l'Hippodrome Borély :

« L'échéance de la convention d'occupation du golf arrive à échéance le 31 août 2023. Cet espace de 7 hectares pourrait être ouvert à différentes activités pour les Marseillaises et les Marseillais, comme c'est le cas dans d'autres villes. Une consultation des habitants, des associations sportives, d'éducation populaire, d'activités nature et de plein air, sera donc mise en place dès le mois de juin afin de définir les besoins et les modalités des futures activités. »

- Pas d'évolution malgré nos différents mails, sur le squat depuis le 28 mai 2022 sur le terrain situé au 27 rue Musso, ni sur celui situé sur l'espace balnéaire de la Vieille Chapelle à proximité du Mamabeach.

- En attente toujours d'un retour de la mairie de secteur à nos 2 mails des 17 décembre 2022 et 31 janvier 2023 demandant des informations sur le remplacement de l'éclairage par des led sur les avenues : Dr Bertrand, des Goumiers, rue Musso, Lapin blanc, Bernex, Traverse Parengon, Baptistin Cayol, Jourdan Barry...

Tour de table et questions diverses.

- Stationnement abusif à cheval chaussée / trottoir début avenue Baptistin Cayol face au centre de kinésithérapie empêchant la circulation des véhicules sur les 2 voies et le cheminement des piétons sur les trottoirs, idem début avenue du lapin blanc.

- Bar des amis : est signalée l'impossibilité de circuler sur le trottoir.

- Rue du Dr Bertrand et Les petites résidences : amoncellement de poubelles depuis plusieurs jours.
- B Joachim Elie Vézien : problème poubelles jaunes.
- Demande entretien du jardin méditerranéen à côté du bowl qui périclité.
- Quid avenir zone ancien gymnase de Bonneveine.
- Retours sur le dernier voyage du CIQ.

Activités à venir

- Prochain loto de notre CIQ le 26 novembre 2023 à la salle Bonnefon.
 - Prochain conseil d'administration le mardi 2 mai à 17 h dans nos bureaux.
- La séance est levée à 19h30.

Le 1er Vice-Président
Gérard PELLETIER

La Présidente :
Christine LA ROCCA